



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20230309-DEL2023-022-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Conseil Municipal du 09 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29	Présents : 24	Votants : 26
Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laétitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin		
Excusées : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Marie-Pierre Rebrassé - Amélie Viallet (pouvoir à Sylviane Duchosal)		
Absents : Marie Martinod - Charley Mingeon		
Secrétaire de séance : Anthony Destaing		
Date de convocation : 03 mars 2023		Date de publication : 17 mars 2023

Délibération n°2023-022 - Modification du tableau des effectifs : suppression et création de postes

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'au terme de la procédure de recrutement lancée pour pourvoir un poste resté vacant à l'école de Montgirod-Centron suite à un départ à la retraite, l'emploi proposé doit être modifié pour permettre la mutation interne de la candidate retenue. Elle propose donc d'apporter la modification suivante au tableau des effectifs :

EMPLOIS SUPPRIMES			EMPLOIS CREEES				
ANCIENS GRADES	Effectif	Durée hebdomadaire de service	NOUVEAUX GRADES	Effectif	Durée hebdomadaire de service		
Adjoint technique	1	28,35h annualisées	Adjoint technique	1	29,27h annualisées	Mutation interne	01/04/23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de modifier le tableau des emplois permanents de la commune comme présenté ci-dessus ;**
- **Autorise Madame le Maire à procéder aux formalités administratives nécessaires à la nomination des agents sur les nouveaux postes créés ;**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,
Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,
Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.